

Ici et ailleurs

Nomination

La nomination de Mme N. Ooghe aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles est renouvelée pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} décembre 2006 (AR 1/09/06).

Le Dali de la protection de la jeunesse, l'ami Marc Uytendaele, s'exprime dans une tribune consacrée à Laurette Onckelinx (dans FORUM n° 113). Morceau choisi : «... Voilà qui me donne l'occasion d'évoquer une femme politique au quotidien. Qui peut imaginer le plaisir qui est le sien à bâtir, à construire un droit qu'elle espère meilleur, à façonner ses projets de lois comme un sculpteur travaille la glaise... ». Appliquée au projet de réforme de la loi du 8 avril 1965, la sculpture «*finement ciselée*» tient plus d'un art contemporain incohérent que de l'œuvre magistrale. Mais n'est-ce pas le propre des grands artistes de ne pas être compris par leurs contemporains ?

L'Homme d'outre-manche biométrique

Une petite révolution est en cours au Royaume de sa gracieuse majesté : l'introduction d'une carte d'identité. Tous les étrangers ressortissants d'un pays hors Union européenne

vont se voir imposer le port d'une carte d'identité. Ce projet va, selon le Premier Ministre, permettre la lutte contre les terroristes et l'immigration illégale. La carte d'identité sécurisée est décrite par ses concepteurs comme le système biométrique le plus ambitieux du genre. Elle deviendra indispensable pour trouver un travail et pour obtenir une couverture de sécurité sociale. Bien sûr, il y a toujours l'un ou l'autre esprit chagrin qui invoque des risques d'ingérences démesurées dans la vie privée ou des risques de dérives. Mais rien n'arrêtera le bulldozer du progrès.

Y'a pas à dire ...

Le Saint-Siège défend la cause des immigrés et demandeurs d'asile. L'Observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations unies à Genève, Mgr Silvano Tomasi, a expliqué au micro de Radio Vatican que «*si les réfugiés, au sens technique de la définition de la Convention de Genève de 1951, diminuent*», le nombre des réfugiés internes - qui sont aussi parmi les préoccupations du UNHCR - ne cesse de «croître» (9 millions de réfugiés et plus de 24 millions de personnes déplacées qui sont des réfugiés à l'intérieur même de leur pays). «*Face à cette situation, la com-*

munauté internationale doit se poser la question : comment faire pour éliminer de la carte du monde ces «trous noirs» que sont ces énormes camps de réfugiés et de déplacés ?

... il est gonflé, le mec !

À l'ONU, Mgr Tomasi a évoqué le transfert des dépenses militaires à l'aide humanitaire pour ces populations. «*J'ai voulu utiliser la confrontation avec la croissance des dépenses pour les armements pour affirmer : mettons dans la balance aussi les souffrances de cette humanité déracinée et voyons comment résoudre leur problème*». De 1996 à 2005, les dépenses militaires ont augmenté de 34 %, et l'on est arrivé l'an dernier à une dépense de 1.118 milliards de dollars alors que le budget annuel de l'UNHCR est seulement d'un milliard de dollars. Et d'ajouter : «*Nous devons tenir compte des exigences de la sécurité, mais pas de façon aussi déséquilibrée*».

Les enfants sont excisés...

L'excision est une pratique extrêmement dangereuse et en contradiction totale avec les droits de la femme et de l'enfant. C'est ce que montre un rapport intitulé «*Tradition et*

Droits : l'excision en Afrique de l'Ouest» de l'ONG Plan. Le rapport de Plan montre que ces mutilations sont exercées sur des individus de plus en plus jeunes. Dans certains pays, les enfants sont excisés avant même d'avoir fêté leur premier anniversaire.

... de plus en plus jeunes en Afrique de l'Ouest

Chaque année, environ deux millions de filles sont excisées, surtout en Afrique subsaharienne ainsi que dans le Nord-est de l'Afrique. Traditionnellement, les victimes de ces mutilations étaient surtout des filles âgées de 8 à 14 ans. Toutefois, aujourd'hui, il est d'usage général en Afrique de l'Ouest de pratiquer l'excision de plus en plus tôt. Le Mali en est un exemple frappant. Les études menées par Plan dans cinq régions de ce pays démontrent que la moyenne d'âge à l'excision y est de moins d'un an. Il existe même de nombreux cas où les petites filles sont excisées au cours de la première semaine de leur vie. Malgré cette réalité, la France n'hésite pas à prendre des arrêtés de reconduite à l'égard de familles dont les enfants risquent de subir ce type de pratiques.

L'excision : une réalité complexe

L'excision, violation indéniable des droits de la femme et de l'enfant, cause de grands problèmes de santé et des blessures émotionnelles qu'on ne pourra jamais effacer à ses victimes. L'excision est de plus en plus souvent pratiquée par du personnel médical au lieu d'exciseuses traditionnelles dont le rôle a été transmis par une parente sur la base de traditions ancestrales. La pression sociale, les rites d'initiation, les normes, les traditions et le contrôle de la sexualité féminine sont des obstacles importants à l'abandon de cette pratique archaïque.

Plus d'infos : www.plan-international.org.

Une Commission qui...

L'accord de coopération entre l'État, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française (excusez du peu !) portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant, conclu à Bruxelles, le 19 septembre 2005 aura finalement été approuvé par les parlements de toutes ces instances (cela aura pris plus d'un an !).

... s'est fait attendre ...

La création de cette Commission avait été recommandée par le Comité pour les droits de l'enfant lors de l'analyse du premier rapport quinquennal présenté par la Belgique. Le Comité avait en effet vivement incité la Belgique à mettre en place «*un mécanisme permanent de coordination, d'évaluation, de surveillance et de suivi des politi-*

ques relatives à la protection de l'enfant pour s'assurer que la Convention est pleinement respectée et mise en oeuvre au niveau fédéral et à l'échelon local» et sur la création, au niveau national, d'un «*mécanisme permanent de collecte de données pour disposer d'une évaluation globale de la situation des enfants sur son territoire et faire une évaluation approfondie et multidisciplinaire des progrès et difficultés qui jalonnent la mise en oeuvre de la Convention*».

... qui est en charge d'un ...

La Commission a une double mission relative à l'application de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant :

- Elle contribue à la rédaction du rapport quinquennal de la Belgique au Comité des droits de l'enfant ainsi que d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'État belge est tenu de déposer auprès des instances internationales (par exemple les plans d'action). Dans ce cadre, elle assure une mission de coordination lors de la rédaction du rapport sur base des contributions fournies par les Gouvernements, l'approuve et le remet au ministre des affaires étrangères qui le fera parvenir au Comité des droits de l'enfant.
- Elle se charge de la présentation du rapport devant le Comité des droits de l'enfant.

...vaste programme ...

La Commission coordonne aussi la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données afin de pouvoir évaluer la situation des enfants en Belgique, veille à stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant,

examine et surveille les mesures d'exécutions nécessaires pour satisfaire aux recommandations du Comité des droits de l'enfant et peut donner des avis sur des projets de conventions et protocoles internationaux, dès lors que ceux-ci touchent aux droits des enfants.

... se cherche un président

La Commission est composée de membres avec voix délibérative (des représentants de tous les gouvernements) et de membres avec voix consultative (des représentants des ministres, du Collège des Procureurs généraux, des unions des magistrats de la jeunesse, des ONG, des unifs, ...). Le Président est désigné par le Conseil des ministres et exerce sa fonction à temps plein. Un appel aux candidats a été publié dans le Moniteur du 10 novembre 06. Délai pour introduire sa candidature : le 24 novembre à minuit.

Vendre son âme au diable ?..

L'interfédération de l'aide à la jeunesse a décidé de boycotter les groupes de travail mis en place par le Cabinet Fonck qui étaient destinés à la mise en œuvre du plan de la Ministre élaboré suite aux Carrefours de l'aide à la jeunesse, plan amendé suite à « l'affaire Joe » et complété par les nécessaires modifications justifiées par la mise en œuvre de la réforme de la protection de la jeunesse. La faute au flou qui entoure les négociations en cours et à l'absence de note de travail alors que dans le même temps, le Cabinet se fend de déclarations à l'emporte pièce sonnante le glas des CAAJ et taillant un costume sur mesure aux services communaux financés par les contrats de sécurité et de société.

...Oui, mais au prix fort ! ...

Dans le même temps, les discussions sont toujours en cours concernant la mise en œuvre des nouvelles mesures prévues par la réforme de la loi de 65 relative à la protection de la jeunesse. Peu de services ont marqué un intérêt pour la mise en œuvre des stages parentaux. La mesure apparaît tellement contraire aux orientations de l'aide à la jeunesse que seul l'appât du gain est susceptible d'en convaincre certains. Qui veut, en effet, rappeler aux parents leurs responsabilités légales et éducatives et les enseigner sur la manière de résoudre les difficultés de leurs enfants après que ceux-ci aient été stigmatisés par la Justice en tant que «*mauvais parents*» et sous une épée de Damoclès que constitue la menace d'une amende ou d'une peine de prison ?

... très fort !

Après avoir voulu les imposer aux SPEP (Services de prestations éducatives et philanthropiques), la Ministre a élargi son champ de recherche en n'excluant d'ailleurs pas la création de nouveaux services. La mise en œuvre de ces stages se ferait alors sur base volontaire et serait financée par le fédéral. La déclaration faite par la Ministre de l'aide à la jeunesse dans le cadre de l'émission «*Question à la une*», en faveur d'une refédéralisation de l'aide à la jeunesse, n'a pas amélioré les relations avec les représentants du secteur. Il faut dire que pour ce qui est de se tirer une balle dans le pied, **Catherine Fonck** fait fort.